# DÉLIBÉRATION N°CP 2024-116
**DU 28 MARS 2024**

## MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE, DE SOLIDARITÉS ET DE SOUTIEN AUX FAMILLES- 2E RAPPORT POUR 2024

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 4221-1 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L115-1 et suivants ;

**VU** la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale modifiée ;

**VU** la délibération n°CR 08-16 modifiée du 18 février 2016, « La Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » ;

**VU** la délibération n° CP 2017-070 du 8 mars 2017 modifiée relative à la « Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles en 2017 » ;

**VU** la délibération n°CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée, relative à la « Charte régionale des valeurs de la république et de la laïcité » ;

**VU** la délibération n°CR 2018-024 du 3 juillet 2018 modifiée, « Région Ile-de-France, Région Solidaire » ;

**VU** la délibération n°CP 2018-063 du 24 janvier 2018 « « Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles- 1ère affectation pour 2018 »

**VU** la délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018 modifiée « Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles- 7e rapport pour 2018 » ;

**VU** la délibération n° CP 2018-537 du 21 novembre 2018 modifiée « Politique régionale en faveur du Handicap et des MDPH – 5eme affectation pour 2018 » ;

**VU** la délibération CP 2019-066 du 19 mars 2019 « Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles- 2ème rapport pour 2019 »

**VU** la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

**VU** la délibération n°CP 2021-332 du 22 juillet 2021 relative à l'intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

**VU** la délibération n° CR 2022-046 du 6 juillet 2022 relatif à l'adoption du CPER 2021-2027 ;

**VU** la délibération n° CR 2022-078 du 13 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

**VU** la délibération n°CP 2023-155 du 1er juin 2023 portant adoption de la charte « Diverses dispositions en matière de communication institutionnelle - 2ème rapport 2023 » ;

**VU** le budget de la région Île-de-France pour 2024 ;

**VU** l'avis de la commission de la famille, de l'action sociale et du handicap ;

**VU** l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

**VU** le rapport n°CP 2024-116 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

***Article 1 : Aide au départ en vacances***

Décide de participer, au titre du « Fonds régional de soutien et de solidarité aux familles », au financement des projets détaillés en annexe 1 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 112 500 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional en investissement en matière d'action sociale adoptée par délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018, modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 112 500 € disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) », code fonctionnel 424 « Personnes en difficulté », programme HP 424-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » Action 14200304 « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » au titre du budget 2024.

***Article 2 : Affectation en Investissement au titre du dispositif du soutien aux services et accueils de jour destinés aux femmes en difficulté***

Décide de participer au financement des projets détaillés en annexe 2 de la présente délibération par l'attribution de deux subventions d'un montant maximum prévisionnel de 104 000€.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional en investissement en matière d'action sociale adoptée par délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018, modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.
Affecte une autorisation de programme de 104 000€ disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) » code fonctionnel 424 - Personnes en difficulté, programme HP 424-007 « Aide aux femmes et aux familles », Action 14200701 « Aide aux femmes et aux familles » au titre du budget 2024.

***Article 3 : Affectation en Investissement au titre du Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Soutien aux Innovations sociales***

Décide de participer, au titre du « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement des projets détaillés en annexe 3 à la présente délibération par l'attribution de 7 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 953 900€.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional en investissement en matière d'action sociale adoptée par délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018, modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de 953 900€ disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) » code fonctionnel 424 - Personnes en difficulté, programme HP 424-007 « Aide aux femmes et aux familles », Action 14200701 « Aide aux femmes et aux familles » au titre du budget 2024.

***Article 4 : Affectation en investissement au titre du Dispositif de soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance***

Décide de participer, au titre du dispositif « soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance », au financement d'un projet détaillé en annexe 4 de la présente délibération par l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 150 000 €.

Subordonne le versement de cette subvention avec le bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type relative au soutien régional en investissement en matière d'action sociale adoptée par délibération n° CP 2018-411 du 17 octobre 2018, modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 150 000 € disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisations RMI) code fonctionnel 4228 – Autres actions en faveur de la petite enfance, programme HP4228-001 « Dispositif en faveur de la petite enfance », action 14200101 « Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance » au titre du budget 2024.

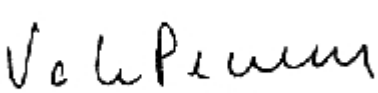
***Article 5 : Convention de partenariat avec le Secours Catholique***

Approuve la convention de partenariat avec le Secours Catholique présentée en annexe 5 de la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

***Article 6 : Autorisation de démarrage anticipé***

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions objets de la présente délibération, à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projet en annexe à la délibération, par dérogation prévue aux articles 17 alinéa 3 et 29 alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional**
**d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSE**

Acte rendu exécutoire le 28 mars 2024, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 28 mars 2024 (référence technique : 075-237500079-20240328-lmc1213301-DE-1-1) et affichage ou notification le 28 mars 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

# ANNEXES A LA DELIBERATION

# Annexe 1 - Aide aux départs en vacances

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX081356 - Vacances - Soutien à deux séjours de vacances-répit pour les enfants malades et leurs familles**

**Dispositif** : Aide au départ en vacances (n° 00001015)
**Délibération Cadre** : CP2018-063 du 24/01/2018
**Imputation budgétaire** : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Aide au départ en vacances | 118 200,00 € TTC | 33,84 % | 40 000,00 € |
| | | **Montant total de la subvention** | 40 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : L ENVOL POUR LES ENFANTS EUROPEENS
Adresse administrative : 216 AVENUE JEAN JAURES
75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame JOANNA JAMMES, Directeur général

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Soutien à deux séjours de vacances-répit pour les enfants malades et leurs familles

**Dates prévisionnelles** : 15 janvier 2024 - 15 mai 2025
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux dans ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
Deux week-ends de vacances-répit pour les enfants gravement malades et leur famille. Les séjours se dérouleront au Centre PEP 75 de Mandres-les-Roses (94), en mai et en novembre 2024.
Au travers de ce séjour, les parents et enfants sont invités à profiter de vacances gratuites et adaptées et à participer à diverses activités artistiques ou sportives visant à leur redonner la force de se battre contre la maladie.
Afin d'accueillir les familles dans des conditions physiquement et émotionnellement sécurisées, quatre salariés de L'ENVOL dont une infirmière, garantissant la continuité des soins médicaux, sont systématiquement présents. Ils sont épaulés par 15 bénévoles recrutés et formés, qui accompagnent les bénéficiaires du lever au coucher et animent les différentes activités proposées. Du fait de la gratuité du projet pour ses bénéficiaires, les familles accueillies combinent pour la plupart difficultés liées à la maladie de l'enfant et difficultés financières.
Bénéficiaires : 34 familles (dont 25 monoparentales) soit 100 bénéficiaires dont 57 enfants (32 gravement malades / handicapés) provenant de toute l'Île-de-France, principalement du département 93.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- MANDRES-LES-ROSES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| Dépenses (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Achats - Matières premières et fournitures | 7 500,00 | 6,35% |
| Achats - Fournitures non stockables (eau, énergie…) | 1 800,00 | 1,52% |
| Services extérieurs - Locations mobilières et immobilières | 33 000,00 | 27,92% |
| Services extérieurs - Charges locatives et de copropriété | 1 500,00 | 1,27% |
| Autres services extérieurs - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | 1 500,00 | 1,27% |
| Autres services extérieurs - Transports de biens et transports collectifs du personnel | 600,00 | 0,51% |
| Autres services extérieurs - Déplacements, missions et réceptions | 1 800,00 | 1,52% |
| Autres services extérieurs - Frais postaux et de télécommunications | 500,00 | 0,42% |
| Charges de personnel - Rémunérations du personnel | 51 000,00 | 43,15% |
| Charges de personnel - Charges de personnel | 19 000,00 | 16,07% |
| Total | 118 200,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Subvention Région Ile-de-France (sollicitée) | 40 000,00 | 33,84% |
| Aide privée (préciser) | 77 200,00 | 65,31% |
| Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, prestations de ser | 1 000,00 | 0,85% |
| Total | 118 200,00 | 100,00% |

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX081437 - Vacances- Soutien au séjour pour 15 jeunes dialysés ou greffés du rein en situation de précarité**

**Dispositif** : Aide au départ en vacances (n° 00001015)
**Délibération Cadre** : CP2018-063 du 24/01/2018
**Imputation budgétaire** : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Aide au départ en vacances | 55 200,00 € TTC | 36,23 % | 20 000,00 € |
| | | **Montant total de la subvention** | 20 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FRANCE REIN
Adresse administrative : 19 BD MALESHERBES
75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Cécile VANDEVIVERE, Directeur général

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** soutien au séjour pour 15 jeunes dialysés ou greffés du rein en situation de précarité

**Dates prévisionnelles** : 1 août 2023 - 31 octobre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux dans ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
Le séjour de vacances réunira 15 jeunes, venant de toute l'Ile de France, de 12 à 21 ans (mixte), greffés ou dialysés de plus de 16 ans, en situation sociale défavorable. Il se déroulera du 27 juillet au 10 aout 2024 à Jard sur Mer et Sables d'Olonnes.
Les activités seront organisées selon un projet pédagogique adapté à leur handicap, et au programme des soins (dialyses) qui seront programmés à l'avance entre les établissements de suivi et d'accueil.
Les déplacements des jeunes jusqu'au centre de séjour seront gérés par les équipes bénévoles en région.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**
- YVELINES
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE
- SEINE SAINT DENIS

- VAL DE MARNE
- VAL D'OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| Dépenses (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Achats - Matériels, équipements, travaux | 1 200,00 | 2,17% |
| Etudes et prestations de services | 25 100,00 | 45,47% |
| Autres services extérieurs - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires | 3 500,00 | 6,34% |
| Autres services extérieurs - Transports de biens et transports collectifs du personnel | 2 000,00 | 3,62% |
| Autres services extérieurs - Déplacements, missions et réceptions | 3 000,00 | 5,43% |
| Charges de personnel - Rémunérations du personnel | 14 400,00 | 26,09% |
| Charges de personnel - Charges de personnel | 6 000,00 | 10,87% |
| Total | 55 200,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Subvention Région Ile-de-France (sollicitée) | 20 000,00 | 36,23% |
| Aide privée (préciser) | 7 600,00 | 13,77% |
| Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, prestations de ser | 27 600,00 | 50,00% |
| Total | 55 200,00 | 100,00% |

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX081666 - Vacances - Séjours ou journées vacances pour 750 séniors organisés par Les Petits Frères des Pauvres**

**Dispositif** : Aide au départ en vacances (n° 00001015)
**Délibération Cadre** : CP2018-063 du 24/01/2018
**Imputation budgétaire** : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Aide au départ en vacances | 329 150,00 € TTC | 12,15 % | 40 000,00 € |
| | | **Montant total de la subvention** | 40 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : PFP LES PETITS FRERES DES PAUVRES
Adresse administrative : 19 CITE VOLTAIRE
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Anne GENEAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Séjours ou journées vacances pour 750 séniors organisés par Les Petits Frères des Pauvres

**Dates prévisionnelles** : 1 mars 2024 - 31 octobre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
L'association des Petits frères des pauvres organise des séjours de vacances afin de permettre au plus grand nombre des personnes qu'elle accompagne en situation de précarité de 50 ans et plus, isolées et/ ou incapacité de handicap, de partir en vacances. Des séjours d'été sont proposés pendant la période estivale dans l'une des maisons de vacances de l'association ou dans d'autres lieux (VVF, auberge de jeunesse, gîtes...).

L'association propose également des mini-séjours de 2 ou 3 jours ou vacances à la journée. Cette nouvelle catégorie est destinée à un très petit groupe et répond en partie à une catégorie de personnes très âgées qui ne souhaite plus partir en collectif de 10 à 12 personnes et qui préfèrent rester non loin de chez elles.
Bénéficiaires : 750 séniors en situation de précarité

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Achats - Matières premières et fournitures | 26 700,00 | 8,11% |
| Services extérieurs - Locations mobilières et immobilières | 93 000,00 | 28,25% |
| Etudes et prestations de services | 31 500,00 | 9,57% |
| Autres services extérieurs - Personnel extérieur (intérim, consulting notamment) | 19 500,00 | 5,92% |
| Autres services extérieurs - Transports de biens et transports collectifs du personnel | 84 600,00 | 25,70% |
| Autres services extérieurs - Déplacements, missions et réceptions | 65 250,00 | 19,82% |
| Autres services extérieurs - Frais postaux et de télécommunications | 8 600,00 | 2,61% |
| Total | 329 150,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Subvention Région Ile-de-France (sollicitée) | 40 000,00 | 12,15% |
| Subvention Département (préciser) | 50 000,00 | 15,19% |
| Fonds propres/produits d'exploitation (ventes de marchandises, de produits finis, prestations de ser | 239 150,00 | 72,66% |
| Total | 329 150,00 | 100,00% |

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX081689 - Vacances - Séjour pour 30 enfants et adolescents suivis à l'Hôpital Fondation Rothschild et l'hôpital universitaire Robert-Debré (AP-HP)**

**Dispositif** : Aide au départ en vacances (n° 00001015)
**Délibération Cadre** : CP2018-063 du 24/01/2018
**Imputation budgétaire** : 934-424-65748-142003-300
Action : 14200304- Fonds régional de solidarité et soutien aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Aide au départ en vacances | 25 000,00 € TTC | 50,00 % | 12 500,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 12 500,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : HOPITAL FONDATION ADOLPHE DE ROTHSCHILD
Adresse administrative : 29 RUE MANIN
75940 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JULIEN GOTTSMANN, Directeur général

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** Séjour pour 30 enfants et adolescents suivis à l'Hôpital Fondation Rothschild et l'hôpital universitaire Robert-Debré (AP-HP)

**Dates prévisionnelles** : 1 juin 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
Ce séjour s'adresse à 30 enfants et adolescents de 6 à 16 ans, suivis à l'Hôpital Fondation Rothschild et l'hôpital universitaire Robert-Debré (AP-HP) pour des pathologies sévères et handicapantes, généralement chroniques et dans un cadre médical adapté, leur permettant de vivre pleinement les activités proposées.
En juin 2024, « La Régate des Oursons, à la découverte du milieu marin et de la voile » permettra aux jeunes bénéficiaires de vivre les activités proposées par l'Ecole Nationale de Voile et de Sport Nautique (ENVSN) à Saint- Pierre Quiberon. Les activités extérieures auront lieu sur le site de l'ENVSN ou dans le port de Quiberon où les enfants seront encadrés par une cinquantaine de skippers confirmés de l'association Grand Largue.
Une équipe médicale assure une présence personnalisée pour chaque enfant accueilli.
Les patients de l'hôpital Fondation Rothschild bénéficiaires de ce séjour résident en Ile-de-France .
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Achats de petits équipements | 2 500,00 | 10,00% |
| Autres services extérieurs - Déplacements, missions et réceptions | 20 000,00 | 80,00% |
| Charges de personnel | 2 500,00 | 10,00% |
| Total | 25 000,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Subvention Région Ile-de-France (sollicitée) | 12 500,00 | 50,00% |
| Aide privée (préciser) | 5 000,00 | 20,00% |
| Fonds propres | 7 500,00 | 30,00% |
| Total | 25 000,00 | 100,00% |

# Annexe 2 - Services d'accueil de jour des femmes en difficulté.

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX077805 - Rénovation de l'accueil de jour de l'ADSF en faveur des femmes en grande précarité**

**Dispositif** : Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté (n° 00000711)
**Délibération Cadre** : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
**Imputation budgétaire** : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté | 90 000,00 € TTC | 44,44 % | 40 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 40 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ADSF ASS POUR DEVELOPPEMENT SANTE DES FEMMES
Adresse administrative : 18 RUE BERNARD DIMEY 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Stéphania PARIGI, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** rénovation de l'accueil de jour en faveur des femmes en grande précarité

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2024 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
Le projet s'inscrit dans un contexte où les femmes à la rue sont en augmentation.

Le lieu d'accueil de jour, proposé par l'ADSF situé au 18 rue Bernard Dimey depuis 20 ans, offre à la fois sécurité et réconfort pour les femmes sans-abris ainsi qu'un accès à l'hygiène indispensable pour préserver leur dignité. C'est aussi la possibilité de rencontrer gratuitement une équipe dédiée, de spécialistes, pour les accompagner vers l'autonomie et la prise en charge de leur santé globale.

Les locaux de l'association situés au rez-de-chaussée permettent l'accueil de femmes en situation de handicap mais ont besoin d'être rénovés, notamment en réaménageant l'espace pour créer un bureau d'accueil, un bureau de consultation, un espace sanitaire pour les femmes avec douche et toilettes adaptées aux nouvelles normes d'accessibilité.
Les ateliers de socio esthétiques, les formations bénévoles, la prise en charge psychotrauma des femmes victimes de violences, les groupes de parole sont réalisés dans ce lieu.
Les Accueils Hygiène Santé mensuels qui se tiennent le samedi pourront reprendre dans ce local. Ils sont

l'occasion de distribuer les kits d'hygiène aux femmes rencontrées et d'évaluer le parcours de coordination de soins avec elles.
Cette rénovation répond aux besoins des femmes accueillies en leur offrant un lieu sécurisant et adapté qui leur permet d'avoir accès à des sanitaires (douches et toilettes), de recevoir une collation, d'être reçue en entretien individuel par les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire composé de sages-femmes, d'une intervenante sociale et d'une psychologue.

Ce projet permettra de doubler le nombre de passage annuels de femmes sans-abris au sein de la structure : de 420 à 1050, et il concerne 30 femmes précaires en situation de handicap.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Travaux et charges afférentes | 80 000,00 | 88,89% |
| Equipements | 10 000,00 | 11,11% |
| Total | 90 000,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Subvention Région Ile-de-France (sollicitée) | 40 000,00 | 44,44% |
| Fonds propres | 15 000,00 | 16,67% |
| Aide privée | 15 000,00 | 16,67% |
| Commune | 20 000,00 | 22,22% |
| Total | 90 000,00 | 100,00% |

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX079627 - Création d'un espace d'accueil et d'un chantier d'insertion pour les femmes en grande précarité**

**Dispositif** : Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté (n° 00000711)
**Délibération Cadre** : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
**Imputation budgétaire** : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Services et accueils de jour pour les femmes en difficulté | 143 481,00 € TTC | 44,61 % | 64 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 64 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ADAGE ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION
Adresse administrative : 17 RUE BERNARD DIMEY 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Sandra GIDON, Directrice

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** création d'un espace d'accueil pour les femmes en grande précarité

**Dates prévisionnelles** : 5 novembre 2023 - 30 avril 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
L'association Adage est installée depuis 2009 dans des locaux loués à Paris habitat d'une surface de 177 m2 dans la rue Bernard Dimey et accueille 150 femmes par an.
Les locaux sont devenus trop petits, l'association doit ainsi utiliser d'autres salles prêtées ou louées, dans l'ensemble du 18è arrondissement pour répondre au besoin d'accueil des femmes.
Afin de recentrer l'activité autour de la rue Dimey, l'association vient de signer un bail d'un local à proximité du premier lieu d'accueil. Ce nouveau lieu permettra d'améliorer la qualité de l'accueil et de créer une nouvelle activité de chantier d'insertion pour 10 salariées en vue de la préparation du CAP accompagnant éducatif petite enfance.
Le local nécessite des travaux pour mener à bien les activités de l'association.
Ce projet concerne 212 franciliennes en difficulté.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Travaux et charges afférentes | 143 481,00 | 100,00% |
| Total | 143 481,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Subvention Région Ile-de-France | 64 000,00 | 44,61% |
| Subvention Commune | 65 000,00 | 45,30% |
| Fonds propres | 14 481,00 | 10,09% |
| Total | 143 481,00 | 100,00% |

# Annexe 3 - Innovation sociale

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX079228 - Aménagement et mise en service d'un entrepôt de stockage départemental du Secours Populaire Français (94)**

**Dispositif** : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
**Délibération Cadre** : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
**Imputation budgétaire** : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Innovation sociale - investissement | 42 000,00 € TTC | 50,00 % | 21 000,00 € |
| | | **Montant total de la subvention** | 21 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

| | | |
|---|---|---|
| Dénomination | : | SPF SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DU VAL DE MARNE |
| Adresse administrative | : | 19 RUE DE L'EGLISE<br>94500 CHAMPIGNY SUR MARNE |
| Statut Juridique | : | Association |
| Représentant | : | Monsieur FREDDY CABRIMOL, Secrétaire général |

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** aménagement et la mise en service d'un entrepôt de stockage départemental dans le Val de Marne

**Dates prévisionnelles** : 30 avril 2024 - 3 juillet 2027
Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**
Depuis 6 ans, le Secours Populaire Français du Val de Marne fait face à une augmentation de 40% du nombre de ses bénéficiaires et s'est organisé pour y faire face, notamment d'un point de vue logistique.

Le stockage et la répartition des dons alimentaires et non alimentaires ainsi que les activités de braderie se sont déclinés autour de trois entrepôts au sein du Val-de-Marne. Cette gestion sur trois sites différents atteint ses limites, aussi le Secours Populaire souhaite innover dans sa pratique en louant un seul entrepôt permettant de regrouper les activités administratives, logistiques, de stock et de braderie sur le même lieu. Afin de garantir la sécurité du site et l'aménagement des différents espaces (administratifs, stocks, distribution), l'association doit s'équiper.

Ce projet concerne plus de 4000 familles en situation de précarité.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- BONNEUIL-SUR-MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Equipement mobilier et matériel - Investissement | 40 000,00 | 95,24% |
| Equipement informatique - Investissement | 2 000,00 | 4,76% |
| Total | 42 000,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Région | 21 000,00 | 50,00% |
| Fonds propres | 21 000,00 | 50,00% |
| Total | 42 000,00 | 100,00% |

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX079623 - Rénovation et amélioration de l'accueil du Cèdre du Secours Catholique**

**Dispositif** : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
**Délibération Cadre** : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
**Imputation budgétaire** : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Innovation sociale - investissement | 65 969,00 € TTC | 49,87 % | 32 900,00 € |
| | | **Montant total de la subvention** | 32 900,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SECOURS CATHOLIQUE
Adresse administrative : 106 RUE DU BAC
75341 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Véronique DEVISE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** rénovation et de l'amélioration de l'accueil du Cèdre du Secours Catholique

**Dates prévisionnelles** : 1 septembre 2023 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
Le Centre d'entraide pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (CEDRE) est situé dans le 19ème arrondissement de Paris, près de la Porte de la Villette.

3 jours par semaine, les équipes accueillent les personnes en situation d'exil qui cherchent en premier lieu un soutien administratif, juridique et social mais également un lieu de repos et de convivialité.

Des travaux ont déjà eu lieu sur ce site pour transformer l'usage d'une partie des locaux en espaces d'accueil avec un volet participatif. Ces espaces ont été inaugurés en 2022. Toutefois, une seconde partie de travaux est à mener pour contribuer à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, notamment du sas d'entrée pour réduire les variations de températures et les courants d'air. L'aménagement mobilier est également inclus dans cette seconde partie des travaux.

Le caractère innovant de ce projet réside dans le croisement des dimensions écologiques, économiques et humaines.

Il concerne 1000 femmes en situation de précarité et 750 femmes avec enfants, et 4000 hommes.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| Dépenses (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Achat de peinture | 1 500,00 | 2,27% |
| Etudes pré-opérationnelles et honoraires - Investissement | 13 326,00 | 20,20% |
| Travaux - Investissement | 28 943,00 | 43,87% |
| Equipement mobilier et matériel - Investissement | 22 200,00 | 33,65% |
| Total | 65 969,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Région | 32 900,00 | 49,87% |
| Fonds propres/produits d'exploitation (ventes marchandises, produits finis, prestations de service ) | 33 069,00 | 50,13% |
| Total | 65 969,00 | 100,00% |

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX080090 - Déménagement de l'entrepôt régional des Restos du Cœur dans le Val d'Oise (95)**

**Dispositif** : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
**Délibération Cadre** : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
**Imputation budgétaire** : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Innovation sociale - investissement | 804 952,00 € TTC | 49,69 % | 400 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 400 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : RESTAURANTS DU COEUR RELAIS COEUR 95
Adresse administrative : 11 RUE DES CHARRETIERS 95100 ARGENTEUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Michel BAER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** déménagement de l'entrepôt régional dans le Val d'Oise (95)

**Dates prévisionnelles** : 1 décembre 2023 - 30 juin 2025
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
L'entrepôt régional des Restos du Coeur, actuellement situé à Argenteuil, permet de ravitailler 30 centres d'accueil du public situés dans les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise, ainsi que leurs maraudes.

Pour des raisons extérieures à l'association, elle ne peut plus exploiter l'entrepôt actuel en l'état à compter de l'été 2024. Aussi, elle est contrainte de déménager sur le site de la commune d'Herblay.

L'aménagement de l'entrepôt revêt un caractère innovant car il constitue une opportunité de modernisation et d'augmentation de ses capacités en termes de nombre de centres d'accueil desservis et donc de personnes démunies servies.
Le nouvel entrepôt aura un rayonnement régional plus important que le précédent et permettra d'aider plus de 60 000 personnes en situation de précarité.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- VAL D'OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| Dépenses (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Etudes pré-opérationnelles et honoraires - Investissement | 41 424,00 | 5,15% |
| Travaux - Investissement | 386 705,00 | 48,04% |
| Equipement mobilier et matériel - Investissement | 315 632,00 | 39,21% |
| Autres services extérieurs | 61 191,00 | 7,60% |
| Total | 804 952,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Région | 400 000,00 | 49,69% |
| Commune et groupement de collectivités | 20 000,00 | 2,48% |
| Aide privée | 261 000,00 | 32,42% |
| Fonds propres/produits d'exploitation (ventes marchandises, produits finis, prestations de service ) | 123 952,00 | 15,40% |
| Total | 804 952,00 | 100,00% |

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX080104 - Création d'une bagagerie solidaire dans le sixième arrondissement de Paris (75)**

**Dispositif** : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
**Délibération Cadre** : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
**Imputation budgétaire** : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Innovation sociale - investissement | 670 859,00 € TTC | 29,81 % | 200 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 200 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CARITAS HABITAT
Adresse administrative : 106 RUE DU BAC
75007 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société En Commandite Par Actions
Représentant : Madame Samuelle COUE, Directrice générale

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** création d'une bagagerie solidaire dans le sixième arrondissement de Paris (75)

**Dates prévisionnelles** : 18 juillet 2023 - 1 juin 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
Dans le 6ème arrondissement de Paris, aux alentours de la gare Montparnasse, près du Luxembourg, du Quai de Conti ou encore d'Odéon, il existe une partie « d'invisibles », des personnes sans-abri ou en situation de grande précarité.

Le besoin d'une bagagerie solidaire au sein de cet arrondissement est validé par l'ensemble des associations qui y interviennent. L'évolution du public à la rue, tels que des travailleurs très pauvres et des jeunes en rupture familiale, renforce également la nécessité de ce lieu.

Ce projet a été réfléchi avec le Président de la soupe populaire du quartier Saint-Germain, la plus ancienne de Paris, qui touche 136 personnes à la rue. Il revêt un caractère innovant par le développement d'une solution nouvelle pour que les bénéficiaires puissent déposer leurs effets personnels dans un endroit sécurisé.

Caritas Habitat se porte acquéreur d'un local d'activités pour accueillir ce nouveau dispositif dont l'ouverture est prévue en avril 2024. Le lieu sera géré par des bénévoles de l'association La Pause avec des créneaux d'ouverture tous les matins et soirs.

Ce projet concerne 39 personnes à la rue dont 19 femmes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Acquisition foncière et charges afférentes - Investissement | 617 700,00 | 92,08% |
| Etudes pré-opérationnelles et honoraires - Investissement | 14 640,00 | 2,18% |
| Travaux - Investissement | 6 600,00 | 0,98% |
| Achats de matériels, équipements et travaux | 31 919,00 | 4,76% |
| Total | 670 859,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Emprunt | 236 058,00 | 35,19% |
| Fonds propres/produits d'exploitation (ventes marchandises, produits finis, prestations de service ) | 234 801,00 | 35,00% |
| Subvention Région (sollicitée) | 200 000,00 | 29,81% |
| Total | 670 859,00 | 100,00% |

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX080306 - Création d'un centre de distribution alimentaire et transfert du siège de l'association des Restos du Cœur de Paris (13è)**

**Dispositif** : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
**Délibération Cadre** : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
**Imputation budgétaire** : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Innovation sociale - investissement | 632 000,00 € TTC | 30,06 % | 190 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 190 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR PARIS
Adresse administrative : 4 CITE D'HAUTEVILLE 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Isabelle DEPARDIEU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** création d'un centre de distribution alimentaire et du transfert du siège de l'association des Restos du Cœur de Paris (13è)

**Dates prévisionnelles** : 25 mai 2023 - 1 octobre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
Le centre de distribution alimentaire des Restos du Cœur situé à la limite des 14ème et 15ème arrondissement reçoit des familles du 13ème. Sa fréquentation s'est amplifiée avec 12 000 repas servis par semaine.

Aussi, il est nécessaire pour l'association de créer un nouveau centre de distribution alimentaire au sein du 13è arrondissement et mutualise les coûts avec son siège social en le déplaçant dans ce nouveau lieu.

Ce projet permettra aux familles limitées dans leur mobilité d'avoir accès à un lieu de distribution alimentaire à proximité de leur domicile. Le centre est également le lieu de diverses activités d'accompagnement social telles que l'accueil spécifique des jeunes, du soutien scolaire...
Ce projet revêt ainsi un caractère innovant par la mutualisation des locaux de distribution alimentaire, des activités sociales et le siège de l'association parisienne.

Ce centre de distribution s'adresse à 35000 personnes, dont des familles, des bébés et des personnes

isolées.
Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L’organisme ne récupère pas la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Travaux - Investissement | 632 000,00 | 100,00% |
| Total | 632 000,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Région | 190 000,00 | 30,06% |
| Département (Paris) | 316 000,00 | 50,00% |
| Aide privée | 31 000,00 | 4,91% |
| Emprunt | 64 000,00 | 10,13% |
| Fonds propres/produits d'exploitation (ventes marchandises, produits finis, prestations de service ) | 31 000,00 | 4,91% |
| Total | 632 000,00 | 100,00% |

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX080307 - Rénovation du centre de distribution alimentaire de La Villette des Restos du Coeur**

**Dispositif** : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
**Délibération Cadre** : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
**Imputation budgétaire** : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Innovation sociale - investissement | 150 000,00 € TTC | 33,33 % | 50 000,00 € |
| | | **Montant total de la subvention** | 50 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR PARIS
Adresse administrative : 4 CITE D'HAUTEVILLE 75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Isabelle DEPARDIEU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** rénovation du Centre de Distribution Alimentaire La Villette

**Dates prévisionnelles** : 1 mai 2023 - 30 juin 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
Le projet porte sur la rénovation du Centre de Distribution Alimentaire la Villette avant un éventuel déménagement dans le cadre de la requalification de l'entrée de Ville « Porte de La Villette ».

Le Centre, constitué de bungalows propriété des Restos récupérés au milieu des années 2010, est vétuste. Il ne permet pas d'assurer l'accueil et les activités dans des conditions décentes, pour les personnes accueillies comme pour les bénévoles.
De plus, l'état de certaines menuiseries extérieures ne permet pas d'assurer une sûreté acceptable des lieux durant les périodes de fermeture.
La rénovation concernera :
- Les sanitaires : sol, mur, plomberie;
- La cafeteria : remplacement des équipements obsolètes, de la fenêtre et du volet roulant;
- Les locaux principaux : rénovations des fenêtres et des portes (systèmes de sécurité notamment), chauffage, éclairage...

Ce projet revêt un caractère innovant par sa mise en conformité aux normes règlementaires et de sécurité

et concerne 1500 personnes sans-abris.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Travaux - Investissement | 100 000,00 | 66,67% |
| Equipement mobilier et matériel - Investissement | 50 000,00 | 33,33% |
| Total | 150 000,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Région | 50 000,00 | 33,33% |
| Département | 100 000,00 | 66,67% |
| Total | 150 000,00 | 100,00% |

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX080874 - Rénovation du centre d'accueil des Restos du Cœur de Villepinte (93)**

**Dispositif** : Innovation sociale - investissement (n° 00001042)
**Délibération Cadre** : CP2017-070 modifiée du 08/03/2017
**Imputation budgétaire** : 904-424-20422-142007-300
Action : 14200701- Aide aux femmes et aux familles

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Innovation sociale - investissement | 120 000,00 € TTC | 50,00 % | 60 000,00 € |
| | | **Montant total de la subvention** | 60 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES RESTAURANTS DU COEUR
Adresse administrative : 1 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Antonio RODRIGUEZ, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** rénovation du centre d'accueil des Restos du Cœur de Villepinte (93)

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2024 - 15 juillet 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux sur ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
L'Association départementale de Seine Saint Denis des Restos du cœur a ouvert un centre d'activités à Villepinte il y a une quinzaine d'années. Celui-ci fait 133m², il est ouvert 3 jours par semaine et accueille plus de 750 personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire.
A l'été 2023, ce sont plus de 80 000 repas qui ont été distribués, un chiffre en augmentation par rapport à l'été 2022.
Afin de garantir de meilleures conditions d'accueil aux bénéficiaires et aux bénévoles, des travaux d'aménagement et de rénovation sont nécessaires.

Le caractère innovant de ce projet réside dans l'amélioration du lieu existant, bien ancré dans la ville, plutôt qu'un déménagement et permettant ainsi de proposer une amélioration de l'accueil des personnes bénéficiaires.

Ce projet concerne 291 familles précaires et près de 50 enfants.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

**Localisation géographique :**

- VILLEPINTE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2024

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| Dépenses (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Etudes pré-opérationnelles | 4 000,00 | 3,33% |
| Travaux | 100 000,00 | 83,33% |
| Mobilier | 10 000,00 | 8,33% |
| Acquisition de matériel informatique | 6 000,00 | 5,00% |
| Total | 120 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€) | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Région | 60 000,00 | 50,00% |
| Aide privée d'entreprises | 36 000,00 | 30,00% |
| Aide de l'association nationale | 24 000,00 | 20,00% |
| Total | 120 000,00 | 100,00% |

# Annexe 4 - Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

Commission permanente du 28 mars 2024 - CP2024-116

**DOSSIER N° EX077673 - Petite enfance-Création d'une éco-crèche parentale de 24 berceaux au sein de l'EHPAD à Saint Ouen (93)**

**Dispositif** : Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement (n° 00001116)
**Délibération Cadre** : CR2018-024 modifiée du 03/07/2018
**Imputation budgétaire** : 904-4228-204182-142001-300
Action : 14200101- Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance

| Libellé base subventionnable | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|---|---|---|---|
| Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance en investissement | 610 019,00 € TTC | 24,59 % | 150 000,00 € |
| | **Montant total de la subvention** | | 150 000,00 € |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

| | | |
|---|---|---|
| Dénomination | : | MAIS RETRAITE ST OUEN |
| Adresse administrative | : | 15 B RUE EDGAR QUINET<br>93400 SAINT OUEN SUR SEINE |
| Statut Juridique | : | Etablissement Public Local Social et Médico-social |
| Représentant | : | Madame EVE GUILLAUME, Directeur |

**PRESENTATION DU PROJET**

**Objet du projet :** création d'une éco-crèche parentale de 24 berceaux au sein de l'EHPAD à Saint Ouen (93)

**Dates prévisionnelles** : 1 mars 2023 - 31 janvier 2025
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'urgence des besoins sociaux dans ce secteur justifie une prise en compte anticipée des dépenses.

**Description :**
La direction de l'EHPAD en association avec l'association Graine de Tipi souhaite créer une éco-crèche parentale, lieu de rencontres et d'interactions intergénérationnelles. Les actions prévues auront pour objectif le bien-vieillir, l'écologie, la culture et la solidarité locale. L'EHPAD, qui accueille 80 résidents permanents, bénéficie d'un terrain de plus de 1 000m2.
Ce projet a été construit en association étroite avec la Mairie et les associations locales dans le cadre d'une augmentation constante de la population et d'une offre " petite enfance" sous tension. L'éco-crèche accueillera 24 enfants de 3 mois à 4 ans.

**Localisation géographique :**

- SAINT-OUEN-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

| **Dépenses (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Etudes pré-opérationnelles et honoraires - Investissement | 109 396,00 | 17,93% |
| Travaux - Investissement | 493 463,00 | 80,89% |
| Autres charges de gestion courante | 7 160,00 | 1,17% |
| Total | 610 019,00 | 100,00% |

| **Recettes (€)** | | |
|---|---|---|
| Libellé | Montant | % |
| Région | 150 000,00 | 24,59% |
| Emprunt | 440 615,00 | 72,23% |
| commune ( Saint-Ouen) | 19 404,00 | 3,18% |
| Total | 610 019,00 | 100,00% |

# Annexe 5 - Convention de grand partenariat avec le Secours Catholique

# Convention de partenariat
# entre
# La Région Île-de-France et Le Secours Catholique- Caritas France

---

**ENTRE**

**La Région Île-de-France, située au 2, rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine,**
Représentée par Madame Valérie Pécresse, présidente du Conseil régional d'Île-de-France,
Ci-après dénommée « la Région »,
D'une part,

**ET**

**L'Association Le Secours Catholique-Caritas France, située 106 rue du Bac 75007 Paris,**
Représentée par, Véronique DEVISE, Présidente,
Ci-après dénommée « Le Secours Catholique »,
D'autre part,

« La Région » et « Le Secours Catholique » sont communément dénommées « les Parties ».

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT**

**L'Association Le Secours Catholique-Caritas France** lutte contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion, et propose des alternatives, au service du bien commun. Elle œuvre quotidiennement, avec près de 60 000 bénévoles, au lien social et à la fraternité des personnes seules, âgées ou non, en situation de précarité, de mal-logement.

Elle agit par exemple en faveur de la parentalité des personnes précaires et déploie à ce titre les boutiques de rentrée solidaire, depuis plusieurs années en Île-de-France, pour soutenir les familles précaires dans cette période cruciale de la scolarité de leurs enfants.

Le Secours Catholique-Caritas France lutte également contre la précarité par l'accès aux droits pour tous en développant des programmes tels que *Ensemble bien manger, bien vivre,* pour tisser sur les territoires des solutions d'accès digne à une alimentation durable et de qualité, ou, en partenariat, le programme de rénovation des passoires thermiques *1DigneToit*, pour lutter contre la précarité énergétique, ou l'expérimentation *Territoires zéro chômeur de longue durée*, pour favoriser le retour à l'emploi et une insertion durable, ou le développement des boutiques solidaires ou par un accès aux vacances pour tous.

Le Secours Catholique-Caritas France inclut dans l'ensemble de ses actions la participation et l'expression de la parole des plus pauvres. Forte de son expérience, elle publie annuellement le rapport statistique de la pauvreté en France.
L'association Le Secours Catholique-Caritas France agit en faveur des solidarités internationales et soutient de nombreux projets dans le monde.

**La Région Île-de-France**, dans le cadre du programme *Région solidaire* adopté le 3 juillet 2018 par délibération n°CR 2018-024, met en œuvre un ensemble d'actions pour faire de l'Île-de-France une terre d'innovation sociale et d'engagements solidaires, qui permet de répondre aux besoins des Franciliens les plus en difficulté sur la totalité du territoire dans les zones rurales comme dans les zones urbaines.

Les crises successives que notre territoire a traversées depuis 2020 et leurs conséquences pour les Franciliens les plus précaires ont renforcé la nécessité d'une intervention concertée de la puissance publique avec les grands acteurs de la solidarité. La Région a pour cela soutenu les acteurs de terrain en mettant en œuvre à plusieurs reprises, un bouclier social pour protéger les Franciliens vulnérables, et en étendant sa politique de partenariat renforcé avec les grands acteurs de la solidarité.

La Région entend ainsi venir en aide aux familles, particulièrement exposées aux aléas économiques. Celles-ci ont vu ces dernières années leur niveau de vie nettement diminuer. C'est particulièrement le cas des familles monoparentales et des familles nombreuses, plus exposées à la pauvreté.

Venir en aide aux familles en difficulté constitue dès lors un enjeu majeur, partagé par les deux parties engagées dans ce partenariat.

Par ailleurs, l'innovation au bénéfice des plus fragiles est un des objectifs clés de la Région Île-de-France, le développement des nouvelles technologies devant en particulier bénéficier à toutes et tous dans le cadre d'une smart région solidaire.

La Région Île-de-France est particulièrement attachée à la promotion de l'engagement citoyen afin que les Franciliens soient des acteurs à part entière de solidarité.

La Région exprime son profond soutien et son engagement envers le Secours catholique, témoignant ainsi d'une solidarité active envers les familles les plus vulnérables du territoire. Ce partenariat est marqué par une série d'actions concrètes, telles que le soutien à l'organisation régulière de séjours de vacances en collaboration avec les bénévoles du Secours catholique, permettant ainsi de créer des moments privilégiés pour les familles tout au long de l'année. De plus, la Région a apporté une attention particulière aux périodes hivernales de grand froid, en aidant à améliorer les services offerts par les accueils de jour des différentes antennes de l'association, ainsi qu'en contribuant à la construction de maisons destinées à accueillir les personnes en très grande difficulté. Cet appui régional a connu une augmentation significative lors de la crise du Covid puis se poursuit depuis.

La présente convention de partenariat prend acte du soutien apporté par la Région ces dernières années à différents projets portés par le Secours catholique en faveur de Franciliens précaires, ainsi que de l'engagement de la Région Île-de-France et de l'association du Secours Catholique à poursuivre leur action en faveur des solidarités.

Elle vient ainsi pérenniser le soutien que la Région apporte depuis plusieurs années à l'association, en définissant de grands objectifs partagés. Cette convention-cadre n'a pas d'impact sur les conventions sectorielles passées entre la Région et l'association du Secours Catholique, déjà adoptées ou à venir.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - Objet de la convention**

Le Secours Catholique et la Région Île-de-France s'engagent à travers la présente convention de partenariat à poursuivre leur travail en collaboration pour une Région inclusive et solidaire.

Les deux parties partagent une ambition et des objectifs communs pour l'Île-de-France et les Franciliens en matière de solidarité, d'emploi, de formation, de cadre de vie et de développement durable. Ce partenariat a pour objet de se nourrir mutuellement de points de vue et de projets concrets au service d'une région innovante et solidaire.

L'objectif est d'installer un partenariat durable, pluriannuel, qui représentera un gain en lisibilité et en visibilité, avec une méthode de travail en commun.

La Région entend poursuivre une démarche transversale couvrant l'ensemble des thématiques partagées. La présente convention est ainsi un support des actualités respectives et projets en cours de chacune des parties, sur les dispositifs d'aide de la Région, les sujets d'intérêt commun et tout projet régional intéressant les parties.

La présente convention a également pour objet de créer un comité de pilotage, en charge du suivi des relations entre le Secours Catholique et la Région. Ce comité permet de faire vivre une démarche transversale couvrant l'ensemble des thématiques partagées. Ce dispositif d'information réciproque permet d'échanger sur les actualités respectives et projets en cours de chacune des parties, sur les dispositifs d'aide de la Région, les sujets d'intérêt commun et tout projet régional intéressant les parties.

Le comité est piloté par la vice-présidente en charge de la santé et des Solidarités ou son représentant, avec la participation éventuelle d'autres vice-présidents, en fonction des thématiques concernées.

Les thématiques de partenariat relèvent en particulier de :

- La lutte contre la grande précarité
- L'accompagnement individuel vers l'emploi et l'orientation des personnes précaires
- L'accompagnement en matière d'accueil de jour des personnes vulnérables
- L'accès aux vacances pour tous
- L'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme
- Le soutien à la parentalité
- L'accès digne aux biens de première nécessité (alimentation, hygiène, vêtements, fournitures scolaires...)
- L'engagement solidaire, le bénévolat

Des réunions thématiques pourront être organisées afin d'approfondir les possibilités de partenariat sur des sujets émergents.

**ARTICLE 2 – Engagements de la Région Île-de-France**

Dans le cadre de son action en faveur de la solidarité, la Région s'engage à :

- Informer le Secours Catholique des différents dispositifs de droit commun régionaux susceptibles d'être mobilisés dans les domaines des solidarités, de l'inclusion, du numérique ;
- Soutenir en particulier l'action du Secours Catholique en faveur de sa lutte contre la grande précarité. Il s'agira notamment de mettre en priorité la fragilité et la vulnérabilité de chacun, en travaillant pour réduire les inégalités, sociales, économiques et territoriales. Les deux parties sont conscientes des défis auxquels les acteurs de la solidarité sont confrontés, notamment en matière d'accueil de jour, de départs en vacances pour tous. Le partenariat compte également renforcer les actions d'aide alimentaire et le développement des boutiques solidaires pour soutenir les familles en grande précarité. Il vise enfin à renforcer l'équipement numérique des personnes précarisées.
- Apporter son concours aux actions menées par le Secours Catholique, par exemple en lui mettant à disposition des salles pour la tenue de réunions liées à son fonctionnement, sous réserve de disponibilité et des nécessités du service public ;
- Informer le Secours Catholique des manifestations organisées par la Région en faveur de la solidarité, de l'inclusion et de la smart Région solidaire.

**ARTICLE 3 - Engagements du Secours Catholique**

De son côté, le Secours Catholique s'engage à :

- Poursuivre et renforcer autant que possible son action francilienne sur les thématiques de partenariat identifiées telles que :
    - Départs en vacances
    - Rentrée scolaire, via notamment le dispositif « Une rentrée sans galère »
    - Accueils de jour
    - Accès digne aux biens de première nécessité (alimentation, hygiène, vêtements, fournitures scolaires ...)
    - Plan grand froid
    - Inclusion numérique
    - Développement de l'engagement solidaire et du bénévolat
- Développer son action pour rayonner sur l'ensemble du territoire francilien, favorisant ainsi une coordination accrue des actions et une plus grande visibilité.
- Travailler en complémentarité avec d'autres associations du maillage régional afin de garantir une approche collective et cohérente dans la réponse aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité.
- Apporter, le cas échéant, des idées novatrices et des solutions pertinentes pour l'amélioration de l'efficacité des actions menées et l'optimisation des réponses aux enjeux sociaux.
- Diffuser au public de manière claire, accessible et transparente les informations relatives aux activités, aux projets et aux résultats obtenus par le Secours catholique, afin d'assurer une meilleure sensibilisation et implication de la population dans la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale.
- Fournir régulièrement à la Région Île-de-France des rapports de son activité, dans la mesure du possible, ses données quantitatives et qualitatives qui peuvent contribuer aux différentes politiques publiques régionales ; à transmettre à la vice-présidente chargée des Solidarités des activités conduites au titre du comité de pilotage, de manière à en informer la commission thématique « Action sociale, santé, famille » et/ou la Région réunie en séance plénière.
- Se rendre disponible pour être auditionné sur les questions liées à son champ de compétences, et faire son possible pour alimenter les travaux de la Région par la production d'expertises et de propositions liées à la connaissance de terrain et à l'existence du réseau Secours Catholique, afin de porter à connaissance les bonnes pratiques.
- Informer la Région de ses projets d'événements et manifestations en lien avec la présente convention et éventuellement le consulter et l'associer ; et s'associer dans la mesure du possible aux projets, événements et projets régionaux relatifs à son secteur d'activités.

Il est précisé que chaque délégation du Secours Catholique alloue les moyens afférents aux différentes actions qu'elle entend mener parmi les domaines cités dans la présente convention.

Les aides individuelles attribuées par le Secours Catholique aux personnes relèvent de la politique générale des secours définie par chacune des Délégations.

**ARTICLE 4 – Communication**

Les deux parties s'engagent à s'informer mutuellement des projets de manifestations qu'elles organisent et des projets de communication entrant dans le champ de la présente convention impliquant l'autre partie, et à s'entendre préalablement à toute diffusion par l'une ou par l'autre sur le contenu du message. A cette fin, elles s'autorisent réciproquement à utiliser leurs marques, logos et dénominations sociales.

Le Secours Catholique s'engage à communiquer sur tout soutien concrètement identifié et/ou la participation financière de la Région et assurer la présence du logo de la Région sur l'ensemble des

supports d'information et de communication traitant des actions soutenues par la Région sous réserve de l'application de la réglementation en vigueur.

La Région Île-de-France s'engage à communiquer sur les actions du Secours Catholique soutenues par la Région via le portail internet de la collectivité régionale.

**ARTICLE 5 - Durée de la convention**

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Elle prend effet le jour de sa signature par les parties.

Tout avenant à cette convention devra être soumis au vote de la commission permanente du Conseil régional préalablement à sa signature par les deux parties.

**ARTICLE 6 – Résiliation - Litige**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet.
A défaut, le litige sera réglé par le tribunal compétent.

Fait à Paris, le
En deux exemplaires originaux

| | |
|---|---|
| **Pour la Région Île-de-France** | **Pour Le Secours Catholique – Caritas France** |
| **Valérie PECRESSE**<br>**Présidente de la Région Île-de-France** | **Véronique DEVISE**<br>**Présidente du Secours Catholique – Caritas France** |